Série AGGLOPOLE méditerranée

Marseillan

Plan local d'urbanisme (PLU)

Modification n°1

Règlement graphique - secteur nord 2

Echelle : 1/12500ème

Mairie de :
MARSEILLAN
Place du Général De Gaulle
34340 Marseillan
Tél : 04.67.77.97.10

Chargé d'étude :
ADELE
SFI URBANISME
624 rue Etienne Lenoir
31670 Labège
Tél : 04.68.84.00.00
E-mail :
adelefi@wanadoo.fr

Plan cadastral source :
DGFIP 01.01.2016(CDIF LD)
Droits de l'Etat réservés ©

Système de coordonnées :
RGF93 - Projection Lambert 93

Avec la concours de :
SPI GRAPHIC
Société de services
Plans informatiques
Tél / Fax : 04.67.12.34.03
Mobile : 06.99.54.60.29
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

5.3.b

Plan cadastral du : 02/06
7 mai 2018

Application du P.L.U. : DCM du 04/07/2017
Approbation de la modification n°1 du PLU : DCM du ...

SPI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont repaso très vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant reproduction.

LEGENDE

1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

- Limite de zone et de secteur.
- Espace Boisé Classé (EBC) significatif
- Limite des espaces proches du rivage
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt géneral
- Emplacement réservé pour voie ou passage public à créer
- Emplacement réservé pour voie publique à élargir
- Secteurs dans lesquels un pourcentage des programmes d'habitat doit être affecté à des logements sociaux
- Secteur faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Eléments de patrimoine et de paysage à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier
- Bâtiments pouvant pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bande littorale dite des 100 mètres

2. Prescriptions reportées sur le PLU

Se réfère au Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation approuvé par arrêté préfectoral le 20 janvier 2012
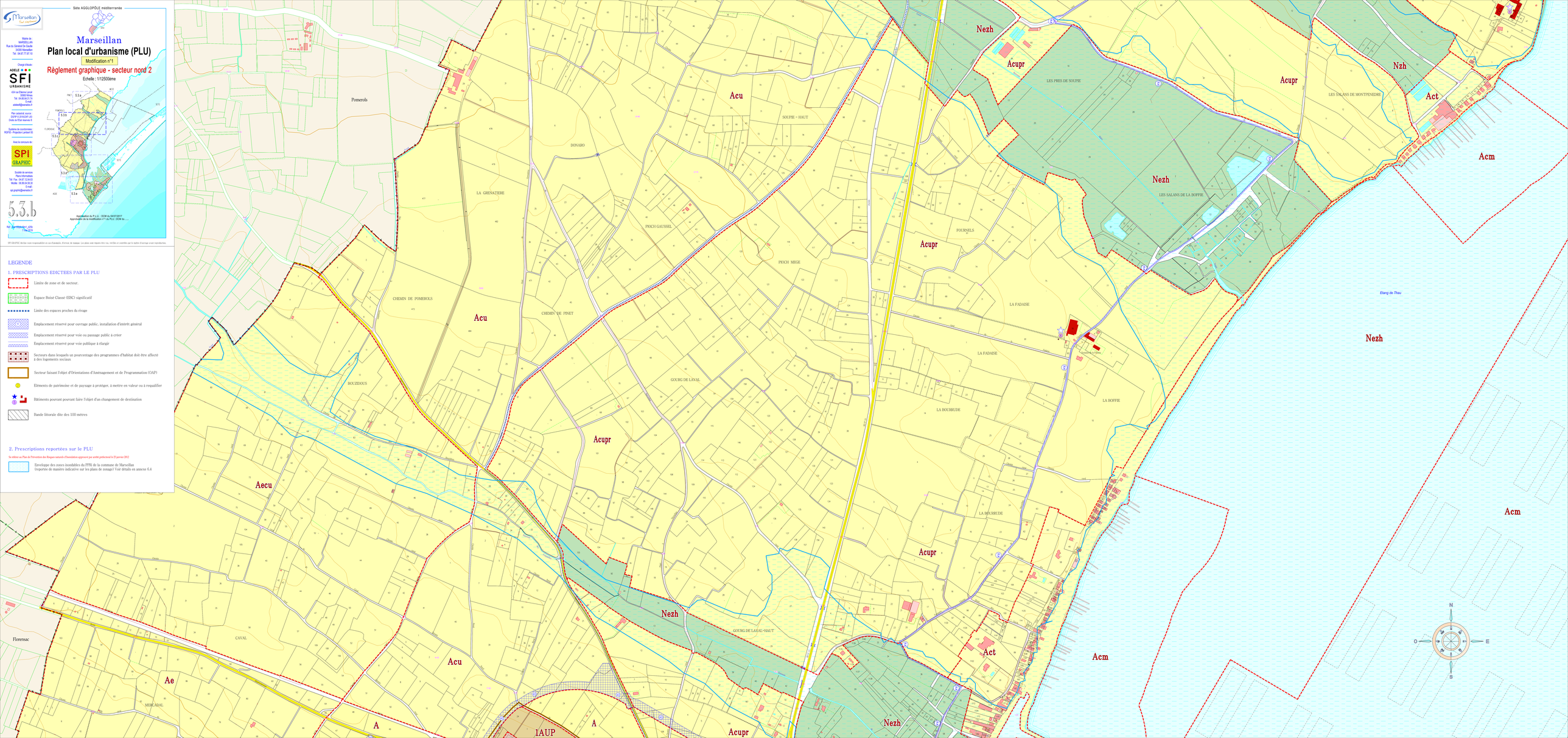
- Enveloppe des zones inondables du PPRi de la commune de Marseillan (reportée de manière indicative sur les plans de zonage) Voir détails en annexe 6.4